



Le Souret

Bulletin Municipal N°23 - janvier 2021

LE MOT DU MAIRE

Lors des élections municipales du 15 mars dernier vous avez renouvelé votre confiance dans l'équipe que je conduisais et nous vous en remercions chaleureusement. C'est dans un contexte particulièrement difficile lié à la crise de la covid que l'équipe en place a assuré, dès le lendemain, une transition délicate avant l'installation définitive du nouveau conseil municipal en mai.

2020 restera à jamais dans les mémoires comme une « annus horribilis ». Tout comme l'ensemble des français, nous garderons un souvenir amer de la crise sanitaire qui a, peu à peu, paralysé notre pays au prix d'un confinement draconien et de sacrifices difficiles pour bon nombre d'entre nous.

Puis nous avons vécu à nouveau un confinement et si les promesses d'un vaccin laissent entrevoir quelques espoirs il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre de nos concitoyens se retrouvent fragilisés, en situation délicate voire catastrophique et il est parfois difficile de trouver du sens ou de croire en l'avenir.

La mairie de Sore, dès le 16 mars, à l'instar de toutes les communes de France activait le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et prenait attache auprès des personnes les plus fragiles ou vulnérables avec des contacts physiques distanciés ou téléphoniques nombreux. Nous avons essayé de communiquer au maximum avec la population et de garder un lien avec nos anciens. Depuis, nous restons constamment mobilisés, à votre écoute et à votre service.

Cette période de privation de vie sociale, de liberté de mouvement, de doutes, d'incertitudes a entraîné pour bon nombre un repli sur soi, un sentiment de frustration, une perte de repères où cet en commun indispensable à toute vie en société perdait toute sa saveur, tout son sens. 2021 sera, je l'espère, l'année d'un retour à une certaine normalité. Nombre de nos associations ont connu des moments difficiles mais je sais que votre engagement n'est pas vain, continuez de cultiver de jeunes pousses, c'est un terreau indispensable à l'avenir.

J'ai une pensée toute particulière pour nos commerçants dont certains se trouvent en situation difficile. Soyez assurés du soutien et de l'accompagnement de la mairie.

Un mal ne venant jamais seul, le 10 mai dernier notre commune subissait un épisode pluvieux d'une rare intensité, qualifié de centennal par les spécialistes et provoquait de grosses inondations et d'importants dégâts tant chez les particuliers que sur les infrastructures. L'arrêt de catastrophe naturelle était signé début juillet par le ministre de l'Intérieur.

2020 restera dans les mémoires au même titre que 1999 et 2009, années des grandes tempêtes. De profonds changements climatiques s'augurent hélas, preuve s'il en est que l'activité humaine influe de manière forte dans le dérèglement du climat. Des discours aux actes, la mise en œuvre est parfois difficile mais si nous conjuguons au quotidien nos efforts, nous sommes, ensemble, en capacité réelle de concrétiser des actions vers un mieux nécessaire.

La nouvelle mandature qui s'annonce augure des projets qui se dessinent et se concrétisent peu à peu. La rénovation de 6 logements sociaux rue Gambetta, la réalisation d'un nouveau lotissement au quartier du Douc, la réfection de la voirie communale dans certains quartiers, l'installation d'une dentiste au mois de février prochain constituent entre autres des actions concrètes pour dynamiser notre village et le rendre plus agréable à vivre.

Pour l'heure, le conseil municipal et moi-même, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2021.

Que l'année qui s'annonce fasse vite oublier cette année noire que nous venons de vivre et que l'on puisse rapidement se projeter vers des moments meilleurs.

Le Maire
Vincent GELLEY

UNE AUTO-ÉCOLE À SORE

Chacun a pu remarquer l'enseigne, entre l'agence immobilière et la Cave à Bières : **AUTO-NOMIE Conduite**.



Après la rénovation totale de la boulangerie rue Broustra et la réinstallation du magasin rue Broustra, un local commercial, faisant partie de l'ensemble créé sous le mandat précédent, était vacant. Ce fut une aubaine pour Mme Bertille Périgord, monitrice diplômée d'auto-école depuis 2016. Son mari étant en poste à la gendarmerie de Sore, elle était à la recherche d'un local pour y exercer son activité. La commune a fait dresser une cloison pour aménager un bureau. Les formalités accomplies, l'activité pouvait commencer.

Et le 29 octobre le second confinement arriva. Il a fallu s'adapter, organiser pour les élèves des leçons de code en visio-conférence. Quant aux leçons de conduite, elles n'ont pu reprendre que le 1^{er} décembre, dans le respect des gestes barrières, bien sûr.

Comme à beaucoup d'autres, la pandémie impose beaucoup de contraintes à cette entreprise naissante qui fait tous les efforts pour rester conforme aux exigences sanitaires.

Auparavant, il fallait aller à Pissos ou à Saint-Symphorien pour apprendre à conduire. La municipalité ne peut que se réjouir de cette installation, qui répond à un besoin réel de la population, et qui contribue à dynamiser le centre bourg.

Téléphone : 05 58 07 19 78



LA PIZZERIA L'IMPRÉVU

Le local situé 256 rue Broustra à Sore était libre. L'information est parvenue cet été aux oreilles de Mme Sandra Frago, de Saint-Symphorien, qui avait en tête de changer d'activité et de monter un commerce de bouche. De son côté, la municipalité souhaitait vivement que ce petit local commercial soit à nouveau utilisé. L'entente ne pouvait donc que se réaliser. Sitôt dit, sitôt fait : des tables, des chaises, l'installation du matériel de cuisson : le 8 août, la Pizzeria pouvait ouvrir.

La carte ? Un choix de pizzas, bien sûr, mais aussi des salades, des paninis, le tout à emporter mais Sandra espère qu'aux beaux jours, elle pourra servir en terrasse, à l'arrière du bâtiment.

Elle avait également prévu, pour Noël, un buffet apéritif, à emporter également.

La pandémie, pour le moment, constitue un frein non négligeable, comme pour toutes les entreprises, et sans doute davantage pour celles qui se lancent.

Sandra ne manque pas de projets, ni d'énergie pour les réaliser, et finaliser ainsi une reconversion qui lui tient à cœur.

Ouverture tous les soirs, de 18h à 20h30 (21h en été) sauf le mardi. Tél 06 32 38 73 85 (pour les commandes).

LA CRISE DU COVID

Le 13 mars 2020, à l'avant-veille du premier tour des élections municipales, le Président de la République annonçait un confinement général à partir du 17 mars qui devait, au fil du temps se prolonger pour se terminer le 11 mai soit près de deux mois plus tard.

Durant cette période, seuls les commerces de première nécessité restaient ouverts, écoles, banques, Poste et autres commerces étaient fermés. Dès le mardi 17 mars la mairie déclenchait le Plan Communal de sauvegarde (PCS) et établissait une liste des personnes les plus vulnérables sur la commune à qui il était possible de venir en aide si nécessaire et qui étaient contactées par téléphone deux fois par semaine.

Le premier tour des élections municipales avait livré son verdict dès le 15 mars mais nous étions dans l'incapacité de nous réunir et d'installer le nouveau

conseil municipal, c'est donc l'ancienne équipe qui assurait la transition jusqu'au mois de mai dernier.

Immédiatement la mairie rédigeait un courrier distribué dans chaque boîte aux lettres pour donner toutes les informations nécessaires sur les services publics ouverts les plus proches, la mise en place avec la communauté de communes d'un service de garderie pour les enfants des soignants et autres ayants-droit, les aides potentielles de l'État et autres collectivités, la mise à disposition d'attestations de sortie papier, les modalités de réouverture de la déchetterie en respectant les règles sanitaires

comme celles du marché en créant les conditions adéquates de sécurité sanitaire.

La Poste et l'agence bancaire du Crédit Agricole étant fermées, de nombreux administrés et commerçants se trouvaient dans l'embarras. Un courrier était envoyé à madame la Préfète pour signaler ce manque crucial, des contacts étaient pris avec les directions des établissements et nous avons pu trouver un compromis avec une ouverture partielle.

Suite à l'épisode controversé sur la nécessité du port du masque obligatoire, la mairie achetait 1500 masques en tissu et les distribuait gratuitement à la population.

Les services municipaux ont toujours fonctionné durant ce premier confinement, parfois en personnel réduit, mais la continuité du service public a été assurée en permanence.

Puis il a fallu préparer le déconfinement, aider l'équipe enseignante à mettre en œuvre les protocoles d'accueil avec distanciation, renforcer les équipes d'entretien, faciliter la mise en œuvre des protocoles pour l'utilisation des équipements sportifs ou culturels à destination des associations.

Il a fallu parfois être coercitif en limitant la vie culturelle ou sociale de la commune en souhaitant ne pas prendre de risques inutiles, supprimant par exemple le repas républicain du 14 juillet, en prenant des décisions difficiles en partenariat avec le comité des fêtes pour annuler les fêtes locales, en demandant à des associations de renoncer à des manifestations.

Si le second confinement était plus souple dans sa mise en œuvre il n'en demeurait pas moins que de nombreuses situations restaient critiques sur certains points. Les dispositions prises par notre gouvernance évoluent constamment, il est parfois compliqué de garder le fil, les informations nous parviennent au fur et à mesure que la situation évolue, quasi quotidiennement et il est parfois malaisé d'avoir une veille efficace et réactive.

Lors de ce premier confinement, nous avons tous vécu une période difficile, anxiogène et nombre d'entre nous se sont retrouvés dans une situation délicate tant sur la plan professionnel que personnel.

La mairie et les élus gardent une écoute toute particulière et constituent parfois un relais important dans la mise en réseau des dispositifs d'aide et de soutien. N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

EN BREF...

Plan de référence : L'équipe municipale a choisi de se doter d'un nouvel outil « Plan de Référence Communal ».

Cette étude va permettre aux élus locaux d'établir une stratégie globale d'aménagement sur le moyen terme (5 - 10 ans). Ce plan de référence donnera la possibilité d'inscrire des projets d'aménagement ou d'équipement dans le cadre d'un projet urbain global et cohérent, adapté à la taille et aux possibilités financières de la commune. Il permettra de prétendre à un panel plus important de subventions notamment celles de la région.

Un appel d'offres pour sélectionner le cabinet d'études qui va nous accompagner sera lancé prochainement.

Structures sportives : La restauration des tribunes du stade a été réalisée par nos services techniques, la toiture du dojo sera changée, en régie, en ce début d'année. Les miroirs de la salle de danse seront également changés prochainement.



L'aire de jeux de Sore a été rafraîchi cette année. Les jeux anciens défectueux ont été démontés et remplacés (la balançoire, le tape cul, la poutre et jeux sur ressort).

Le nouveau jeu de l'araignée grand modèle en forme de pyramide a plu aux enfants à n'en pas douter. La poutre devrait être remplacée bientôt.



Recensement militaire :

Comme chaque année, les adolescents qui auront 16 ans en 2020, doivent se faire recenser à la mairie le mois suivant leur date d'anniversaire avec leur carte d'identité et leur livret de famille.

Élections 2021 régionales et départementales :

Les élections régionales sont organisées tous les six ans, traditionnellement en mars, en même temps que les élections départementales. Suite à la crise sanitaire que nous traversons, ces dernières devraient se réaliser en juin. Pensez à vous inscrire sur les listes électorales en mairie ou sur le site internet www.demarches.interieurs.gouv.fr.

Distribution des sacs poubelles :

Sauf contordre du gouvernement les sacs poubelles seront distribués le 18, 19 et 20 janvier 2021. Veuillez vous présenter aux ateliers communaux de 8h30 à 15h30 dans le respect des gestes barrières.

Nuisance sonores : selon l'arrêté préfectoral de prévention des nuisances sonores et de lutte contre les bruits du voisinage, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Colonnes aériennes et tri sélectif :

Depuis le début Janvier 2020, toutes les communes qui composent le Syndicat d'Élimination des Déchets de la Haute Lande sont dotées de nouvelles colonnes aériennes pour faire face aux nouvelles recommandations de tri et pour proposer un dispositif beaucoup plus agréable et fonctionnel à la population

- **Dans les colonnes au plastron de couleur Jaune** : sont à déposer TOUS les emballages plastiques, l'acier, l'aluminium ménager ET les briques alimentaires type jus de fruit, soupes et lait.
- **Dans les colonnes au plastron de couleur Bleue** : sont à déposer TOUS les papiers ET toutes les cartonnettes d'emballage type emballage céréales, emballage cartonné de gâteaux. **Les cartons d'emballage (colis) doivent être déposés UNIQUEMENT à la déchetterie.**
- **Dans les colonnes au plastron de couleur Verte** : sont à déposer uniquement les emballages verre.

Vous trouverez plus d'informations sur le site www.paysmorcenais.fr/Communaute-de-Communes/Gestion-des-dechets/Tri-selectif

Vidange des fosses septiques et bacs à graisse :

l'Entreprise Labat Assainissement prévoit une intervention groupée sur notre commune du 12 au 17 avril 2021. Inscription en mairie.

Documents d'urbanisme

La réalisation de travaux sans autorisation ou non conformes à l'autorisation obtenue est illégale.

Le permis de construire (PC) est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

Un permis de construire est exigé pour la construction d'une maison individuelle de plus de 20 m². Le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer votre projet architectural si la surface plancher de votre future construction dépasse 150 m².

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

L'extension est un agrandissement de la construction existante. Il peut s'agir par exemple d'une **surélévation**, de la **création d'une véranda ou d'une terrasse couverte, donc soumis à déclaration.**

Une déclaration préalable de travaux est exigée quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m² et inférieure ou égale à 20 m².

N'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de la mairie ou du service urbanisme de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande pour tout complément d'information.

Entretien d'ouvrages d'art : L'entretien des passages busés pour accéder sur un domaine privé est à la charge du propriétaire. Pour les routes départementales une autorisation préalable doit être faite auprès des services de l'Unité Territoriale Départementale, pour les routes et chemins communaux auprès de la mairie.

PHOTOVOLTAÏQUE



Un troisième projet, dit « Communal Ouest » occupe une surface de 26 hectares pour une puissance de 26,49 MWC (Mégawatts-crête).

Il est en cour de construction :

- L'enfouissement des câbles jusqu'au poste source de Luxey vient de se terminer,
- Les 2 Postes de Livraison et les 6 Postes de Transformation ont été livrés
- Environ 35% des pieux sont battus
- Environ 12% des structures sont montées
- Environ 4% des panneaux photovoltaïques sont installés sur les structures

La centrale terminée se composera, de 60 894 panneaux photovoltaïques installés sur 1 157 structures en acier. La mise en service de la centrale solaire est prévue pour la semaine 13 de 2021.

La production annuelle sera d'environ 35 000 000 Kilowattheures, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 14 600 personnes.

Comme pour les deux autres centrales déjà en service sur notre commune, après un an de fonctionnement, nous percevrons des ressources par l'intermédiaire de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau). Ces ressources financières seront réparties entre le département et notre commune à part égale. Le loyer pour l'occupation du sol quant à lui revient entièrement à la commune.

SALLE DES FÊTES

Un mal pour un bien

Les travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes sont actuellement à l'arrêt et vont reprendre dans le courant du premier trimestre 2021. Lors du précédent bulletin municipal nous vous faisons part des déconvenues rencontrées lors du lancement du projet. Les premiers travaux sur la charpente laissaient apparaître d'importants dommages sur cette dernière avec un affaissement dû à une surcharge de poids avec pour conséquence un écartement des murs porteurs.

En 2008 les plaques d'éverite avaient été remplacées par des tuiles avec une augmentation conséquente du poids, un chauffage au gaz extrêmement lourd avait été accroché à la charpente qui supportait déjà un plafond en briquettes pleines pesant plusieurs tonnes.

Il fallut alors cesser les travaux d'extension et présenter en urgence un nouveau projet prenant en compte en priorité la consolidation du bâtiment avec la mise en œuvre d'un nouveau chauffage au moyen d'une pompe à chaleur air/air. Ces travaux ont été engagés mais ont dû être stoppés en mars dernier pendant plusieurs mois pour cause de crise du covid.

Un déboire ne venant jamais seul ; il s'est avéré que la capacité d'extraction de l'air chargé en CO2, dû à la présence du public, était sous-dimensionnée et ne pouvait suffire au volume de la salle. Dès lors que l'on change de moyen de chauffage pour en mettre un nouveau, on se doit de respecter d'autres normes.

Nous nous sommes donc rapprochés d'un bureau d'étude thermique afin de nous conseiller sur un système de chauffage efficace et plus respectueux des économies d'énergie. Ce temps de réflexion n'a pas été vain car entre temps, de nouveaux dispositifs d'aides sur la rénovation énergétique des bâtiments publics ont paru, apportant des aides financières de l'État au titre de la transition énergétique.

Il devenait dès lors intéressant de réfléchir le projet sous de nouveaux aspects et dans sa globalité. Il fallait raisonner en économie d'énergie sur le long terme, tant sur le chauffage que sur l'isolation du bâtiment ou sur les nouveaux éclairages à leds.

La Préfecture nous autorisait à déposer un troisième projet de demande de subventions (DETR), au titre de la rénovation de la salle des fêtes. Dès lors nous pouvions envisager la suite plus sereinement.

Ainsi, nous nous sommes dirigés vers un chauffage par le biais d'une CTA (centrale thermique air) qui produit du chaud en hiver et du frais en été ; qui évacue les gaz CO2 tout en restituant dans la salle la chaleur du public par l'entrée d'air frais.

Les murs du bâtiment principal étaient remplis d'humidité et de salpêtre, risquant à très court terme de dégrader les peintures neuves comme cela fut le cas il y a 12 ans. Pour remédier à cela, les murs vont être doublés et isolés par de la laine de roche. Les plafonds seront isolés aux normes en vigueur et les lumières de la salle seront toutes en leds.

Les dernières dispositions gouvernementales en matière de CEE (crédit économie d'énergie) pour les collectivités territoriales sont sorties fin novembre. Le bureau d'étude thermique a remis sa copie mi-décembre et l'ingénieur, chargé de mission transition énergétique de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande, a commencé les calculs de crédits CEE dont nous allons bénéficier et qui constitueront un apport financier non négligeable.

Les cuisines seront équipées, le choix des équipements a été établi en collaboration avec les associations utilisatrices des lieux ; cela facilitera ainsi le travail des associations locales et des potentiels utilisateurs de la salle.

La salle sera équipée d'un large écran déroulant et d'un vidéo-projecteur performant permettant la diffusion de films dans de bonnes conditions. Elle disposera en outre d'un système son de qualité ainsi qu'un éclairage scénique adapté à l'accueil de spectacles vivants comme du théâtre ou des concerts.

Nous nous sommes attachés les services d'un acousticien professionnel qui nous accompagne sur des solutions d'isolation phonique adaptées à la configuration de la salle.

Le dossier pour la troisième tranche est en cours de finalisation, dès son dépôt en préfecture les appels d'offres pourront être lancés et les travaux pourront reprendre au cours du premier trimestre.

Ce projet aura connu bien de déconvenues des le départ mais aura finalement permis de bénéficier à terme d'un équipement performant pour un meilleur confort d'utilisation.



RÉNOVATION LOGEMENTS RUE LÉON GAMBETTA

Lors du précédent mandat, la municipalité a fait l'acquisition de bâtiments rue Léon Gambetta pour réaliser des logements à loyers modérés.



À ce jour, deux d'entre eux sont occupés et nous prévoyons bien sûr de reloger nos locataires.

Au gré des réunions, le projet a petit à petit évolué et suite à l'appel d'offres, nous avons sollicité l'entreprise Soliha pour nous accompagner dans cette démarche.

La réhabilitation de ces logements se fera en plusieurs étapes, les premiers rendez-vous étant prévus dans le courant du mois de janvier 2021, les travaux devraient débuter fin 2021.

Nous espérons pouvoir aboutir à la réalisation de 6 logements, 4 de type 3 en duplex et 2 de type 2 en duplex.

DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE

Les événements pluviométriques du 10 et 11 mai derniers ont eu des conséquences non négligeables sur les infrastructures de l'ASA DFCI (Association syndicale de Défense contre les incendies) de Sore-Argelouse.

De nombreux passages busés et ponts ont été détruits, impactant la circulation dans le massif forestier. Les ouvrages primordiaux, nécessaires au passage des véhicules de pompiers et autres véhicules liés à l'activité forestière ou agricole, ont été refaits en urgence par la mairie en vue de privilégier en priorité l'accès des secours en cas d'incendie.

Concernant les autres ouvrages, la DFCI est toujours en attente des subventions de l'État dans le cadre du fond de solidarité national obtenu suite à la prise d'arrêté de catastrophe naturelle voté par le gouvernement en juillet dernier. Ces aides se font attendre, nous en ignorons encore le montant et la DFCI mettra en œuvre la poursuite des travaux dès qu'elle disposera d'éléments budgétaires tangibles. Il est primordial d'engager au plus vite ces travaux afin de remettre en état ces infrastructures avant la période à risque feux de forêt de 2021.

VOIRIE COMMUNALE

Lors du mandat précédent, faute de financements ou de subventions, la voirie communale n'a connu que peu de travaux d'entretien. Suite à la tempête de 2009, cette dernière avait subi de grosses dégradations en certains endroits avec le passage d'engins forestiers et nécessite une remise en état afin d'apporter aux administrés concernés par ces voies et chemins des conditions d'accès dignes de ce nom.

Lors du conseil municipal du 17 novembre 2020, un budget conséquent a été alloué pour le goudronnage de nombreux chemins gravés avec une enveloppe approchant les 250 000 €.

Ces travaux de goudronnage concerneront la route du Trouquet (8500 m), le chemin de Claran du Thus (1000 m) le chemin du Thus (250 m), le chemin de Brunet (300 m), le quartier de Duron jusqu'aux dernières habitations (200 m), le chemin de Hargas (150 m) et de Mouchercucq (80 m), l'Estrade de Morderet jusqu'à la dernière habitation (200 m), départ chemin Bertron - la Segue depuis la route de Matha (180 m) et le début du chemin de Matha (100 m).

En outre, le chemin reliant le quartier de Bertron à la route de Pissos sera gravé, permettant de se rendre de Sore au quartier d'Escot par la forêt.

Une participation financière de la part des usagers habitant ou travaillant sur la route du Trouquet permettra de renforcer les sorties de parcelles, des chemins DFCI, des exploitations agricoles afin de les rendre plus résistantes aux fortes charges.

Une grande partie du linéaire des pistes goudronnées rentrera par la suite sous compétence communautaire permettant ainsi une surveillance et un entretien annuel dès que cela s'avèrera nécessaire.

INONDATIONS DU MOIS DE MAI

La haute lande et plus particulièrement la commune de Sore ont connu en mai dernier des inondations dont l'intensité a été considérée comme crue centennale, dépassant amplement l'épisode de 1840, qualifié à l'époque lui aussi de centennal. Un épisode pluvieux conséquent, d'une rare importance, s'est abattu sur le secteur Cœur Haute Lande.

Dès le dimanche matin 10 mai, la Préfecture déclenchait sur la haute lande l'alerte rouge, prévoyant des précipitations pouvant aller jusqu'à 150 mm. Le plan communal de sauvegarde était déclenché avec l'installation d'un poste de commandement à la caserne des pompiers.

Les élus, les services techniques de la mairie, les services départementaux des routes, les pompiers de Sore, bientôt renforcés par des unités d'autres centres de secours étaient sur le terrain afin d'essayer de faire face à un événement d'une rare intensité. La dépression restait bloquée sur Sore et les communes environnantes apportant en quelques heures près de 200 mm de pluie et sur l'ensemble de l'épisode plus de 300 mm soit plus de 300 litres au m².

Dans le même temps, madame la Préfète des Landes, par le biais du ministère de l'intérieur, faisait appel aux secours des militaires de la sécurité civile et un détachement de 77 pompiers de Nogent le Rotrou, près de Chartres, prenait la route avec les équipements spécifiques, pompes à gros débit, canots de sauvetage, combinaisons... pour arriver sur Sore le lundi matin et être opérationnel en suivant.

de Pissos, Ychoux, Biscarrosse, Pontenx, Mimizan, Mont de Marsan, Labrit, Saint Justin étaient envoyés en renforts sur la commune, épaulés très vite par les 77 militaires de la sécurité civile.

Dès le dimanche après-midi la situation était critique en de nombreux points de la commune et il fallut évacuer plusieurs familles, certaines sur le dos des pompiers ; la mairie les a relogées en urgence soit dans les gîtes, soit chez les particuliers. Des efforts considérables ont été entrepris pour sauver certaines habitations des eaux mais malgré les efforts, près d'une vingtaine furent inondées avec pour certaines près d'un mètre à l'intérieur.

Le quartier Harribey, route de Pissos, a été particulièrement impacté par ces inondations et a montré des points de crispation importants au niveau de la RD 43 où la hauteur de la route bloquait l'évacuation de l'eau, les buses de traversées de la route étant devenues trop justes pour évacuer l'eau des fossés et des barades. L'eau ne trouvant pas d'exutoire, elle a commencé à monter et à inonder les habitations sur les quartiers Harribey et Barthe, nécessitant l'évacuation de plusieurs maisons et la fermeture de la RD 43 à la circulation. Les pompiers et la sécurité civile ont procédé au pompage de cette zone pour envoyer l'eau de l'autre côté de la route avec des moyens colossaux (pompes débitant 650 m³/h).

De nombreux autres quartiers ont connu des inondations importantes comme le Thus, Machicq, Brunet, Moucherucq, Morderet... ainsi que le moulin de Sore envahi par près d'un mètre d'eau à l'intérieur de la bâtisse. Les services municipaux avec la pelle mécanique et le tracto -pelle ont œuvré tard dans la nuit de dimanche et tout au long des jours qui suivirent pour tâcher de préserver certaines habitations de la montée des eaux. De nombreux ponts sous-dimensionnés ont été enlevés, des tranchées ont été creusées pour détourner l'eau, dans d'autres endroits des merrons de terre ont été érigés pour faire barrage à l'eau.

Bien vite une nouvelle inquiétude survenait à propos de la pisciculture, en amont de Sore. Les bassins, submergés par la montée des eaux laissaient échapper la quasi-totalité des truites et ce sont des dizaines de tonnes de poissons qui se répandirent dans la Leyre. Le barrage sur la Leyre qui alimente les bassins allait-il tenir sous la pression de l'eau, de nombreux indices laissaient envisager le pire et une



Dès 9h heures, le lundi matin, madame la Préfète des Landes était sur Sore avec le vice-président du Conseil Département, le colonel des pompiers, le directeur des routes, le commandant de gendarmerie, le président du SDIS et les maires des communes environnantes. Dans une ambiance pesante la situation était évaluée et de gros moyens de secours étaient mis en œuvre avec le déploiement par les pompiers d'un poste de commandement avancé au centre de secours de Sore. Les centres de secours



rupture du barrage laissait entrevoir un danger potentiel pour la passerelle en bas de la piscine et le pont routier au bas de l'école.

Les jours suivants un autre souci sanitaire se profilait avec la baisse des eaux, de nombreuses truites étaient prisonnières sur les berges, mouraient sur place, se décomposaient dans une puanteur pestilentielle. Là encore, madame la Préfète des Landes diligentait des équipes spécialisées pour évacuer ces truites en décomposition et éviter un risque sanitaire important.

Pour couronner le tout, les trois ponts situés sur la départementale reliant Sore à Argelouse étaient emportés par les eaux, manquant de peu de provoquer un drame humain avec la chute d'un véhicule de gendarmerie au moment même de l'effondrement du pont du ruisseau de Castillon au niveau du quartier Guillemot. Certains quartiers de Sore se trouvaient alors coupés du monde, routes et chemins impraticables, il fallut compter sur les véhicules tout terrain et la solidarité pour les ravitailler le temps que madame la Préfète fasse installer un pont militaire pour désenclaver certains quartiers.

Pendant deux jours la dépression a stationné au-dessus de Sore, contraignant les services de secours à œuvrer dans de rudes conditions. Les services de l'État (pompiers, UTD, sécurité civile) ainsi que les services techniques de la mairie et les bénévoles ont mis tout en œuvre avec un dévouement qu'on ne peut que saluer. Nous sortions le jour même d'un long confinement pour cause de covid et alors que le pays était en train de redémarrer péniblement, nous prenions de plein fouet cet épisode météorologique.

Aussitôt la mairie de Sore et les autres communes touchées ont sollicité l'arrêté de catastrophe naturelle, ce dernier a été reconnu début juillet et nous sommes toujours en attente de percevoir le fonds de solidarité national dont le montant s'annonce bien maigre hélas.

L'événement passé, c'était l'heure du bilan, des dossiers et surtout des réponses à apporter.

Les élus, épaulés par la DFCl, ont parcouru les centaines de kilomètres de voiries et chemins communaux ou DFCl afin de recenser les dégâts sur les ponts, les

fossés. Pas moins de 55 ponts et ouvrages d'art ont été détruits ou endommagés pour un montant estimé à plus de 250 000 €, c'est considérable et à l'approche de l'été et des risques de feux de forêts il était urgent d'intervenir sur certains points stratégiques de la commune, sans attendre les aides de l'État.

Ce type d'épreuve génère beaucoup de stress, d'anxiété, de questionnements ; chacun a ses solutions, ses propres analyses et il faut souvent, dans ce cas, pour évacuer un trop plein de stress ou de colère, une victime expiatoire, la mairie étant en la matière la meilleure cible. Si nous avons reçu de très nombreux témoignages de remerciements pour l'action municipale nous avons eu aussi des récriminations sur l'état des fossés, le diamètre des buses, la charge en eau des barades.

Ces questions- là, ces interrogations-là, il faut bien sûr les entendre et apporter des réponses précises avec une concrétisation sur le terrain.

De l'avis des services de l'État qui ont été consultés à posteriori, on est sur un épisode pluvieux à caractère tout à fait exceptionnel, d'une intensité extrêmement forte et au vu du volume des précipitations qui se sont abattues en si peu de temps, le réseau de fossés et de barades existant ne pouvait supporter ces eaux, ils ont tous débordé, envahissant la lande et l'eau, par gravité s'est écoulée vers les points bas comme le quartier Harribey ou le Thus pour ne citer qu'eux.

Dès le mardi 12 mai le responsable du service des routes du Département était sur place pour voir l'ampleur des dégâts et juger des solutions à apporter. En de pareilles circonstances, même avec des fossés plus profonds (ce qui n'est surtout pas la solution) les quantités d'eau seraient parvenues encore plus vite sur Harribey et les dégâts sans doute plus conséquents. Des courriers et des demandes de rendez-vous ont été formulés, des propositions ont été faites aux services de l'État et du Département.

Les services de l'UTD ont nettoyé certains fossés le long des routes départementales dont ils ont la charge ; la commune, quant à elle, a nettoyé certains fossés le long des voies communales, refait des ponts busés sous-dimensionnés afin de faciliter l'écoulement des eaux.

Une réunion s'est tenue à la mairie de Sore le 3 novembre dernier en présence du responsable de l'UTD du Conseil départemental, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), de la police de l'eau, de l'ONF, du directeur de la DFCl, du technicien rivière du PNRLG afin d'étudier un meilleur partage des eaux sur les barades au sud de la Leyre avec de nouveaux exutoires ou surverses vers des ruisseaux comme Pince, Brunet...



Le responsable de la police de l'eau faisait un rappel des droits et obligations des propriétaires en matière d'entretien des fossés. Un fossé est un ouvrage artificiel destiné à recueillir les eaux d'écoulement ou à réguler le niveau de la nappe superficielle. Il est soumis aux articles 640 et 641 du code civil et doit permettre l'évacuation des eaux sans nuire aux fonds amont et aval. L'entretien d'un fossé situé le long d'une route départementale incombe au Département, l'entretien d'un fossé situé le long d'une route ou chemin communal incombe à la commune, l'entretien d'un fossé situé le long d'un chemin DFCI incombe à la DFCI, l'entretien de tout fossé situé sur une propriété privée incombe au propriétaire. Les ponts busés desservant une propriété privée appartiennent aux propriétaires qui ont la charge exclusive de l'entretenir et de veiller au bon écoulement des eaux vers l'aval.

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter « la plaquette relative à la conception et à l'entretien des fossés (landes.gouv.fr) » sur le site de la préfecture ou sur le site de la mairie.

Le responsable de l'UTD annonçait lors de cette réunion que des travaux de surdimensionnement de la traversée de route sur le quartier Harribey et une nouvelle traversée de route en amont, vers réserve d'eau, allaient être entrepris.



Une nouvelle réunion de travail avec les services de l'État aura lieu mi-janvier afin d'engager de nouvelles réflexions sur la manière de décharger la barade vieille vers des cours d'eau.

Avec le changement climatique, des épisodes météo-

rologiques de cette ampleur peuvent potentiellement se reproduire, forts des enseignements de mai dernier, il était indispensable d'apporter des réponses à ce genre de désordres mais une fois encore, contre l'eau, quand elle tombe de manière aussi intense, il est difficile de faire quelque chose. Nous avons tous à l'esprit les images de la vallée de la Royat, il y a quelques semaines et l'on sait parfaitement que face à de tels cataclysmes, avec le meilleur réseau hydraulique qui soit, l'homme ne peut hélas rien faire.

La mairie adresse ses remerciements les plus vifs aux pompiers (volontaires et professionnels), aux services techniques municipaux, aux services de l'État et du Département, à tous les élus et bénévoles qui se sont mobilisés, parfois dans des conditions particulièrement difficiles, pour leur engagement, leur réactivité et leur sens du devoir pour se mettre au service des biens et des personnes.



L'accès aux propriétés doit faire l'objet d'une autorisation sous forme de permission de voirie auprès des services compétents du Département ou de la mairie. Lorsqu'un terrain est desservi par plusieurs voies, l'accès se fera sur la voie où la gêne pour la circulation sera la moindre.

Chaque permission de voirie délivrée fixe les dispositions, les dimensions et les caractéristiques des ouvrages destinés à établir la communication entre la route, le chemin, et la propriété riveraine en tenant compte des objectifs de sécurité et de conservation du domaine public.

Le bénéficiaire de l'accès doit respecter ces prescriptions et toujours veiller à les établir de manière à ne pas déformer le profil normal de la voie, ne pas gêner l'écoulement des eaux, ne pas déverser sur la chaussée d'eau ou de boue de ruissellement.

Les accès aux constructions ou installations doivent être aménagés de telle façon que le stationnement des véhicules avant l'entrée dans les propriétés, s'effectue hors de la plateforme routière.

La construction et l'entretien des ouvrages sont toujours à la charge intégrale du bénéficiaire.

Les haies, clôtures, palissades, barrière doivent être établies suivant l'alignement, sous réserve des servitudes de visibilité et dans le respect du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque a aussi eu ses petites difficultés cette année, mais elle a ouvert malgré tout deux jours par semaine avec toute la logistique de désinfection qui en découle et l'accueil des lecteurs dans les conditions appropriées.

Il y a eu aussi l'achat des nouveautés suivant les budgets alloués qui viennent enrichir nos collections de livres afin de satisfaire un maximum de lecteurs.

Cette année 2020 a une importance car c'est la transition entre la compétence communautaire qui bascule en municipale.

Nous sommes plusieurs élus impliqués dans ce domaine qui vont insuffler toute leur expérience et motivation dans de nouvelles lignes d'achats et d'animations bref une dynamique nouvelle tout en attendant un local plus spacieux et concordant.

Si l'expérience vous tente, si vous êtes motivés et disponibles même quelques heures, vous pouvez déposer votre candidature de bénévole en mairie.

MAISON DE SANTÉ

En 2020, des avancées importantes se sont réalisées au sein de la maison de santé.

Le local occupé par les kinésithérapeutes, Mme Henriques et M Teixeira, étant mal adapté pour le nombre de patients, de plus en plus important, il a été impératif d'en trouver un autre mieux agencé. L'équipe municipale a été sollicitée pour trouver une solution qui ne pouvait être qu'exogène à la maison médicale puisque toutes les surfaces du bâtiment sont occupées ; Le local de l'aéromodélisme, se trouvant à proximité, a pu être libéré et mis à disposition après des travaux d'aménagement et d'embellissement financés par la communauté de communes. La surface du nouveau cabinet des kinésithérapeutes est dorénavant de 50 mètres carrés avec trois salles individuelles de soin.

D'autre part, au mois de novembre, la mairie a été contactée par une dentiste qui souhaitait s'installer. Suite à cette proposition inespérée et face aux difficultés pour trouver ce type de professionnel, une attention toute particulière a été portée sur ce projet par la mairie et il a également reçu un très grand intérêt par la communauté de communes en charge de compétence puisqu'elle a donné immédiatement son accord pour financer tous les travaux spécifiques liés à l'aménagement d'un cabinet dentaire (70 k€). Ce dernier sera installé dans la maison médicale, en lieu et place du cabinet d'ostéopathe de M Hannon, que l'on remercie d'avoir accepté de transférer celui-ci dans un local à côté des kinésithérapeutes, Les travaux sont en cours et le cabinet dentaire devrait ouvrir fin février.

Aussi, comme vous le voyez, l'objectif de la mairie et de la communauté de communes est de continuer à développer et de pérenniser les services de santé par l'intermédiaire de la maison médicale. Nous tenons à remercier chaleureusement le docteur Loïc Portal pour son implication et son investissement pour la réalisation de ces projets.

ZONE ARTISANALE

La zone artisanale de La Garenne, située sur la route de Callen, a été initiée lors du mandat précédent. Les terrains, propriétés de la commune depuis une quinzaine d'années, sont classés en zones artisanale et industrielle (UI).

Après avoir été sollicité par des artisans locaux pour s'installer, un plan d'aménagement a été déposé pour découper des lots afin d'y implanter des bâtiments, celui-ci a été accepté en 2017.

Cette zone a été vendue à la nouvelle communauté de communes (CCCHL), peu de temps après sa fusion puisque la compétence « développement économique » devenait obligatoire pour cette nouvelle collectivité.

Aujourd'hui, elle prend forme : deux terrains ont été vendus, l'un à M. Philippe Dinghin, entreprise de terrassement et le deuxième à l'entreprise Cristelec (électricité générale). Un troisième est en cours de vente.

Nous remercions les artisans d'avoir misé sur la zone artisanale de Sore et ainsi de contribuer au développement de notre territoire. Nous leur souhaitons bonne chance et réussite.

LOUS TCHICOYS

Pour sa seconde année de fonctionnement, la microcrèche Lous Tchicoys a quelque peu été chamboulée par la crise sanitaire liée à la Covid 19. L'établissement a dû fermer lors du premier confinement du 16 mars au 11 mai 2020.



Cependant, l'année a été très riche en événements et toute l'équipe a eu le plaisir d'accueillir de nombreux enfants et leurs familles au sein de sa structure située 240 avenue de Verdun à Sore.

Nous avons reçu de nouveau cette année l'association « Haut les pattes » pour des ateliers avec des animaux et leur animatrice Estelle. Les enfants ont adoré s'occuper et nourrir les lapins, le chien, le chat, le coq, les poules, les cochons d'Inde...

Nous avons également organisé des rencontres avec l'association « À 2 pas d'ici » et Alice, la conteuse, qui a raconté et chanté des histoires aux petits.

La communauté de communes Cœur Haute Lande a aussi mis en place un atelier Bébés lecteurs qui s'est tenu au sein de la microcrèche le mardi 6 octobre 2020 avec la compagnie Racontines et la conteuse Corinne Remazeilles. Ce fut un vrai moment de partage et d'échange pour les enfants et les professionnelles.

Le partenariat avec le Relais d'Assistantes Maternelles a également vu le jour. Dès le mois de janvier 2020, nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein des locaux de la microcrèche, dans une salle qui leur est dédiée, tous les mardis matins, les assistantes maternelles et leur animatrice. Ainsi, nous avons eu l'occasion de partager certains moments avec les enfants et divers ateliers qui ont ravi petits et grands !!!

Le bilan de cette année, bien qu'impacté par la crise sanitaire, reste positif et une quinzaine de familles a pu profiter des services de la microcrèche.

En septembre 2021, plusieurs enfants quitteront la microcrèche pour rejoindre l'école. Si vous cherchez un mode d'accueil collectif et familial, n'hésitez pas à nous contacter dès le début d'année 2021. La capacité de la microcrèche est de 10 places simultanément, pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Nous vous renseignerons sur les différents accueils possibles : régulier, occasionnel, ponctuel.

La microcrèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, pour les familles résidant sur la commune ou les communes voisines.

Contactez-nous par téléphone au **05 24 2774 18** ou par mail à : microcreche_de_sore@yahoo.com ou page facebook.

À bientôt.

Sophie COLIN (coordinatrice)



L'ÉCOLE

En cette année scolaire, 2020/2021, l'école de Sore compte 91 élèves répartis dans cinq classes.

- **Maternelle : PS/MS** avec Madame Laetitia Berteaud accompagnée de Françoise Pouey (ATSEM).
- **Maternelle : GS** avec Madame Clara Disciaux-Doillon accompagnée de Alice Ourioux (ATSEM).
- **CP/CE1** avec Madame Chloé Gorce.
- **CE2/CM1** avec Madame Valérie Labachot et Madame Jade Gombert.
- **CM1/CM2** avec Monsieur Charles Canali.

Madame Nathalie Dampure occupe toujours le poste d'enseignante surnuméraire dans le dispositif « Plus de maîtres que de classes » et intervient dans la classe de CP/CE1 deux jours par semaine et un mercredi sur deux.

Durant l'année scolaire 2019/2020, des projets pédagogiques ont permis aux élèves de réaliser différents apprentissages. Un « défi-maths » réunissant tous les élèves de l'école a été organisé. Des parents sont venus encadrer les différents ateliers en plus de l'équipe enseignante. Cet après-midi a permis aux élèves d'utiliser les apprentissages réalisés en classe lors d'activités ludiques et de partager un moment de leur vie à l'école avec leurs parents.

Mais durant l'année 2019/2020, les élèves n'ont pas été épargnés par la crise sanitaire. Ainsi, une partie de l'année scolaire s'est déroulée à distance ce qui était une grande première pour les parents, les enfants et

les enseignants. Malgré tout, les apprentissages ont pu être poursuivis et le lien entre les élèves et l'école maintenu ; notamment grâce à l'utilisation des outils informatiques par le biais de classe virtuelle.

Cette année encore, la crise sanitaire rythme la vie des élèves mais ils sont revenus à l'école avec joie et enthousiasme. Les enfants comprennent l'importance du protocole sanitaire qui est mis en place et le respectent. Malgré tout, tout est mis en œuvre pour que leur vie à l'école se passe de la manière la plus normale possible.

Ainsi, un projet culturel et artistique va être mené. Ce projet intitulé « Clap de pins » sera réalisé en partenariat avec Réseau Canopé, Jug Prod et l'Éducation Nationale. Les élèves vont écrire des scénarios et produire des films ayant pour sujet l'environnement. Chaque classe travaillera sur un thème particulier. Les élèves espèrent pouvoir diffuser leurs productions lors d'une restitution à l'école.

Avant les vacances de la Toussaint, l'organisation d'un après-midi ludique a permis de réunir lors d'un moment convivial l'ensemble des élèves de l'école autour d'une discipline commune à chaque niveau : l'art visuel. Les élèves ont pu s'initier à l'écriture avec des plumes, utiliser les outils informatiques pour réaliser des œuvres artistiques ou même réaliser des sculptures.

L'équipe enseignante et les élèves espèrent pouvoir rapidement reprendre les activités et sorties qui jalonnent habituellement leur année scolaire.

Le service périscolaire

91 enfants ont fait leur rentrée à l'école de Sore le mardi 1^{er} septembre, comme les 1 253 autres élèves scolarisés sur les 22 autres écoles du territoire de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande (CCCHL).

La Communauté de Communes est toujours engagée dans une démarche globale visant à améliorer la qualité des repas des enfants à la cantine scolaire. La soupe est de nouveau au menu tous les mardis de novembre à avril. Ce projet répond également à des obligations règlementaires comme notamment la réalisation d'un repas végétarien une fois par semaine. Cette expérimentation démarre sa deuxième année. La pesée des déchets alimentaires, sur une période de 3 semaines, est également prévue au 1^{er} trimestre 2021, ce qui permettra de faire un comparatif avec les chiffres de 2019 et de continuer à proposer des leviers d'amélioration.

Toujours dans un objectif de modernisation, un nouveau service de paiement en ligne vient d'être lancé. Il est désormais possible d'effectuer le règlement des factures et des avis de sommes de la cantine, de la garderie et du centre de loisirs. Rendez-vous sur le site www.coeurhautelande.fr



Deux chantiers ont été principalement réalisés au cours de l'année 2020 : la pose d'éclairage LED dans la partie maternelle (2 670,39€), et la réfection de la cour (9 120 €).

Le service administratif de la CCCHL se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au **05 58 51 03 71** ou par mail accueil.chl@coeurhautelande.fr

Si une question porte sur l'adhésion au Portail Famille, une adresse mail est également disponible : portail.famille@coeurhautelande.fr.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Tous les quatre, élus représentants des parents d'élèves, nous avons décidé de faire vivre « le conseil local » et d'ainsi bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement de la FCPE pour défendre au mieux les intérêts de tous les enfants et de tous les parents de l'école.

L'assemblée générale a élu le nouveau bureau et nous avons défini ensemble les projets de l'année qui s'annonce un peu compliquée compte tenu de la crise sanitaire et des mesures de confinement.

Nous avons fait le choix d'essayer d'apporter le plus d'informations possibles aux parents de l'école sur les actions que nous menons et d'être « visibles » : nous avons diffusé et affiché un trombinoscope, nous sollicitons les parents pour transmettre leurs questions au conseil d'école et diffusons les différents comptes-rendus et procès-verbaux pour qu'ils puissent s'approprier les différentes thématiques sur lesquelles nous essayons d'intervenir pour le bien de nos enfants.

Nous avons envie de faire vivre un projet de co-éducation tous ensemble : les enseignants, les personnels d'éducation, les élus, la CCCHL, certains partenaires institutionnels, différentes associations et les parents. Nous pouvons travailler en commun pour contribuer au développement de nos enfants.

Notre idée est de réaménager la grange qui est située sur le parking de l'école afin de pouvoir proposer des permanences selon un calendrier à définir en fonction des disponibilités des parents bénévoles. Au sein de cet « espace parents », on pourra boire un thé ou un café, faire cuire des crêpes et les vendre en temps réel à certaines occasions (au bénéfice du conseil local qui par exemple co-finance les voyages scolaires). Nous imaginons y organiser des ateliers ou transmettre des informations sur des sujets qui nous concernent tous comme le sommeil, l'alimentation, les temps d'exposition aux écrans. Nous espérons à terme faire intervenir des professionnels de l'enfance, tisser des liens avec les REAAP (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité), voire même collaborer avec la CAF sur des projets d'accompagnement à la scolarité.



Avec l'appui de la municipalité et des différents partenaires, nous avons la chance de pouvoir essayer de créer un lieu convivial où échanger à-propos de l'école, des apprentissages, de la citoyenneté, du lien avec le collège pour les plus grands, des activités extra-scolaires... Nous aimerions aussi simplement offrir un temps d'écoute à des parents qui en auraient besoin / envie, ou tout simplement créer du lien !

Le tissu associatif français semble souffrir et rétrécir comme peau de chagrin ces dernières années. Les manifestations classiques du type « kermesse, loto » semblent moins mobiliser que par le passé. Dans certaines écoles, il n'y a déjà plus d'association des parents d'élèves et plus aucune manifestation. Dans le contexte de la crise liée au Covid, nous avons beaucoup entendu parler du « monde d'après ». Concrètement, si nous voulons aujourd'hui un monde plus solidaire, plus écologique, plus résilient, plus humain, c'est à nous de le construire en montrant à nos enfants que nous sommes plus forts, plus intelligents et plus créatifs ensemble !

Fonder un espace commun nous paraît le point d'ancrage à partir duquel nous pourrions imaginer et faire vivre ensemble ce nouveau monde...

Le conseil local FCPE de l'école de Sore
Christine BONNET-DOERFLINGER, Présidente du conseil local FCPE

LA VIE ASSOCIATIVE

CLUB RENAISSANCE

L'activité du Club Renaissance est en sommeil pour les raisons sanitaires que vous connaissez.

En début d'année, les cours de nutrition organisés par l'ASEPT ont démarré tous les vendredis pour une dizaine de personnes jusqu'au mois de mars. La reprise des cours en septembre s'est terminée avec 4 adhérents.

L'ASEPT vous propose des actions en ligne depuis chez vous : Conférences, Ateliers mémoire et Vitalité. Vous avez un ordinateur ou une tablette ! À vous de jouer en vous inscrivant sur le site.

L'Assemblée Générale a eu lieu au foyer le 14 février, les comptes ont été approuvés, les chouquettes appréciées et nous avons eu droit à un superbe diaporama réalisé par Renée Rioux sur les activités du Club depuis 4 ans.

Le déficit 2019 s'élevant à 1147 Euros, nous avons demandé une subvention à la municipalité qui nous a octroyé la somme de 800 Euros. Nous la remercions bien chaleureusement.

Le voyage à Sarlat n'a pas pu avoir lieu en Juin. Espérons pouvoir l'organiser l'an prochain.

Les cours de gymnastique de Michel Pouey qui avaient repris cet été ont dû malheureusement être de nouveaux interrompus. Les jeux, comme la belote, les petits chevaux, ont subi le même sort.

Nous souhaitons bien vivement reprendre l'ensemble de nos activités début de l'an prochain.

Nous étions 120 adhérents inscrits en cette année 2020. Une pensée émue pour ceux qui nous ont quittés cette année : Agnès Delézé, André Rablade, Marcelle Bordes, Andréa Rablade, Ginette Lahontan et Marcelle Meinier.

Merci à tous de respecter les consignes préconisées par les décisions gouvernementales afin que nous puissions nous retrouver tous, prochainement, en parfaite santé.

Le club restera donc en sommeil jusqu'à nouvel ordre.

COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes de Sore organise chaque année en août les fêtes locales. Les activités et animations gratuites sont proposées pour les adultes et les enfants.

En 2020 tout était prêt pour faire les fêtes du village. Malheureusement avec la situation sanitaire gravissime rien n'a été possible. Nous espérons pouvoir organiser les fêtes en 2021 si les conditions sanitaires sont favorables. Pour mener à bien et pour le plaisir de chacun nous aurons besoin de bénévoles motivés et enthousiastes. À bientôt.

Contact : 06 86 99 85 38



ATELIER THÉÂTRE

L'atelier théâtre de Sore a été créé en 2016 par un groupe d'amis animé par la passion du théâtre et de l'humour.

Le spectacle imaginé et mis en scène par Fabien Laloux est différent chaque saison. Ce spectacle est destiné à être joué essentiellement dans les cercles. Nous avons eu le privilège en 2019 de faire notre spectacle aux cercles de Sore (chez Florence), Pissos et Luxey dans le cadre de Musicalarue. En 2020 nous avons choisi le thème et commencé nos répétitions mais étant donné les conditions sanitaires que nous connaissons, tout a été mis en sommeil. Nous espérons qu'en 2021 (dernier trimestre) nous pourrons jouer dans les cercles de Luxey, Pissos, Saint Symphorien et évidemment celui de Sore. Nous pouvons accueillir avec joie tout nouveau participant.

Renseignements : Mauricette 06 86 99 85 38



*Laisse-toi emporter dans le vent
Évade-toi pour vivre de nouvelles émotions, de nouvelles aventures
grâce à un voyage dans le monde de l'imaginaire.*

C'est avec l'intention de développer le goût de la lecture et de favoriser les rencontres avec des personnes associées à l'univers littéraire qu'une nouvelle association culturelle « Sore ton livre ! » vient d'être fondée à Sore. Un groupe de bénévoles prépare depuis un an, un projet autour du livre avec beaucoup d'enthousiasme et de passion.

Le goût de la lecture se développe en ayant du plaisir à lire. Les livres jeunesse invitent à vivre des moments de lecture authentique qui réveillent des émotions très diverses. Pour que les enfants rencontrent la littérature, il faut leur offrir un environnement où les livres occupent une place de choix. La littérature jeunesse interroge le monde qui nous entoure et nous permet de l'appréhender. Elle invite aussi à rêver, imaginer et s'évader.

C'est pourquoi, nous souhaitons nous engager dans des projets culturels et artistiques autour de la littérature jeunesse dans le but de pallier les inégalités d'accès au livre, de susciter le goût de la lecture et le plaisir du texte, de stimuler l'imaginaire et la créativité des jeunes lecteurs grâce à la rencontre avec des auteurs et des illustrateurs, mais aussi de montrer toute la richesse créative que l'on peut exploiter à partir d'un livre, dans différents domaines artistiques.

Notre volonté est de créer un événement artistique et culturel autour du livre jeunesse et de la bande dessinée qui prendra la forme d'un festival du livre et de la famille. La première édition de ce festival aura lieu les 29, 30 avril et le 1^{er} mai 2021 à Sore avec la participation d'auteurs, d'illustrateurs, d'éditeurs, de libraires, de bibliothécaires, d'enseignants..., avec des spectacles, des expositions, des animations permettant d'explorer les richesses de la littérature jeunesse.

Cette manifestation concernera les élèves des classes de l'école primaire au lycée sur le territoire de la Communauté des Communes Cœur Haute Lande pour les animations du 29 et 30 avril et sera ouvert à tout public le vendredi soir et le samedi 1^{er} mai. À ce jour, 438 enfants de notre territoire sont inscrits pour participer aux journées scolaires.

Des auteurs reconnus comme Régis Lejonc, Andrée Prigent, Thomas Scotto, Thierry Murat, Lucile Placin, Isabelle Loubère... seront présents lors de ce salon. Ils feront découvrir au public leur univers littéraire et proposeront des rencontres multiformes autour du livre avec le concours des animateurs bénévoles. La maison d'édition « La maison est en carton » qui a

mis au cœur de son projet les créateurs d'œuvres pour la jeunesse, offrira à cette manifestation plusieurs expositions.

En attendant le programme détaillé de ce festival qui vous sera communiqué dans le courant du premier trimestre 2021, voici quelques animations prévues :

- des visites « découverte libre » du salon : stands de livres, espace lecture, expositions des travaux des élèves et des éditeurs
- des rencontres avec les auteurs invités
- des dédicaces d'auteurs
- des ateliers créatifs et ludiques
- une balade contée
- des expositions participatives : « Colografouillage » et « Grandimages »
- des créations de livres numériques
- des jeux de lecture
- une lecture dessinée en direct
- des lectures à voix haute
- la possibilité de s'installer confortablement pour découvrir et lire des histoires avec ses enfants

Construire un tel événement est passionnant, nous avons œuvré sans relâche toujours avec la même énergie et le même enthousiasme. Et, nous avons besoin de vous pour que ce festival du livre devienne une fête, avec le désir de se retrouver pour partager des moments précieux de convivialité dont tout le monde a besoin en cette période difficile. Nous pensons que dans le contexte que nous vivons actuellement, il est nécessaire de recréer du lien et d'offrir au public, en particulier aux enfants, des moyens de rêver, d'imaginer, de s'évader...

Vous pouvez soutenir l'association en devenant adhérent, bénévole, donateur. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui s'impliquent déjà ou qui vont le faire, tous nos partenaires, tous nos soutiens...

Ensemble, nous allons faire vivre le livre dans notre territoire et offrir un événement culturel innovant, fédérateur et festif. Nous espérons que le public répondra présent pour que « Sore ton livre ! » devienne un rendez-vous incontournable en Haute Lande.

N'hésitez pas à nous contacter et à visiter le site de l'association www.soretonlivre.fr
Merci à tous, en espérant vous retrouver au festival du livre et de la famille en Haute Lande.

**Contacts : contact@soretonlivre.fr
06 32 04 49 44**

LES AMIS DE MATHA

Salut à toutes et à tous !

Nous commençons cette nouvelle année en vous souhaitant le meilleur et avec l'espoir de pouvoir nous réunir de nouveau pour la fête de Matha en juillet prochain.

Bien évidemment nul ne peut prévoir où nous en serons et ce qui nous sera permis d'organiser.

Quoi qu'il en soit, soyez sûrs que les amis de Matha ne lâchent rien, nous serons au rendez-vous si toutes les conditions sont réunies, pour fêter notre quartier. Il est permis d'espérer, c'est déjà y croire un peu...

En attendant, portez-vous bien, soyez prudents.

CULTURE LOISIRS ANIMATIONS SORE

Aujourd'hui, nous avons autant besoin de résister que de rêver à des jours heureux. Il est nécessaire, et même urgent de se rassembler, de créer, de s'entraider, de se réinventer. (CNNR)

C'est avec beaucoup de détermination et d'optimisme que nous souhaitons aborder cette nouvelle année. En conséquence, nous vous proposons les quelques manifestations que nous envisageons de programmer en 2021.

Vous avez fait du tri dans vos granges et vos armoires, le **samedi 15 mai 2021** nous maintenons le **vide-grenier**. Nous voulons y associer un **village artisanal** qui vous permettra de découvrir les créations locales.

D'après nos dernières informations, la **chorale** serait susceptible de reprendre à partir du **20 janvier**. Nous pourrions donc répondre aux demandes de prestations ainsi qu'au **concert du dimanche 13 juin aux Cigales** avec notre compositeur et musicien local **Franck Laheye**.

Nous vous promettons le **samedi 19 juin une fête de la musique** à vous faire retrouver le sourire autour d'une paëlla.

Le **14 juillet** nous espérons organiser un **marché de producteurs et artisans locaux** qui sera suivi du traditionnel **repas républicain** et d'une **soirée**

musicale organisés par la municipalité.

Le dimanche 10 octobre : bourse aux jouets et aux vêtements.

Le samedi 4 décembre : marché de Noël.

Par ailleurs, pour notre atelier « **Mémoire de Sore** » il nous paraît intéressant, pour l'histoire de notre village, de collecter les impressions et ressentis des Sourets de toute génération sur cette année 2020 si particulière. Pour cela nous avons besoin de tous **vos témoignages, associations et particuliers, anonymes ou pas, de 3 à 99 ans et plus**.

Ce projet vous intéresse ! Contactez-nous au **06 72 42 07 60** pour y réfléchir **TOUS ENSEMBLE !** Ce travail collectif devrait faire l'objet d'une exposition à l'automne par exemple.

Dans l'espoir de vous retrouver très bientôt tous les adhérents du CLAS souhaitent à chacun d'entre vous une « **BONNE ANNÉE 2021** » plus conviviale !

Le bureau du CLAS : 06 72 42 07 60
Isabelle, Josiane, Martine, Eliane.

KARATÉ CLUB DE SORE

Saison 2019/2020 nous retrouvons la compétition régionale zone interdépartementale et Compétition grande région aquitaine combat, après les podiums obtenus aux championnats des Landes, 5 compétiteurs relancent de très belle manière notre participation aux combats régionaux Nouvelle Aquitaine qui sont les phases qualificatives pour les championnats de France, en montant tous sur le podium.

En minimes, Evan Comte 2^e issu de la formation enfant est un bel exemple de persévérance et de réussite ; deux cadettes très prometteuses : Inola De Caqueray 2^e ; Elodie Oblé 3^e; junior Gaspar Mallet 3^e ; en catégorie séniors la très belle prestation de Bryan Da Druz Ribeiro 2^e qui s'est frotté à l'élite aquitaine, un séniors à suivre, très prometteur.

Une belle équipe de compétiteurs combat est née, malheureusement le covid nous a stoppés dans cette dynamique et a impacté très fortement le nombre de licenciés cette saison ; stoppant également les 5 karatékas qui devaient présenter l'examen de la ceinture noire 1^{er} dan.

2021 et 2022 seront donc deux années déterminantes pour redynamiser le club : sportivement et retrouver le nombre de pratiquants des années précédentes...

Ce sera là le combat de tous qu'il nous faudra absolument gagner !



LA BOULE DE SORE

Nous vous informons du changement de bureau :

Président : M. Alain Rouchereau
 Vice-président : M. Thierry Verdois
 Trésorier : M. Lourenço Gregory
 Secrétaire : Mme Céline Rouchereau

Nous avons changé de local, il se situe maintenant au-dessus de la poste et nous avons aussi changé les tenues aux couleurs du club.

Trois initiateurs ont été formés pour encadrer les jeunes de l'école de pétanque (inscription et renseignement 06 89 88 21 20).

Cette année, nous n'avons pu jouer que 2 tours en coupe de France et 3 tours en coupe des clubs et à cause du Covid 19 qui a mis fin aux compétitions.

Un grand merci à la municipalité et à tous nos sponsors pour leur précieuse aide dans cette année compliquée.

Notre souhait pour 2021 le retour des compétitions et la création du boulodrome afin d'accueillir de belles compétitions qui feraient connaître et animer notre village.

Nous vous souhaitons une bonne année et une bonne santé à toutes et à tous.



LES MAINS AGILES



Elles n'ont pas disparu !... Les Mains Agiles sont devenues... les pieds agiles !

Certes, dispersées par la situation sanitaire, les Mains Agiles ne sont cependant pas restées inactives. Toujours sur leur projet de sacs à pain, en collaboration avec le Club Renaissance, les Mains Agiles travaillent à la maison dans cette direction et cherchent toujours le logo qui pourra personnaliser lesdits sacs. La solidarité s'exerce toujours, quand elles se rencontrent lors des courses de 1^{ère} nécessité (échange de perles, de tissus ou d'idées, tout simplement). Mais chacune d'entre elles aspire à pouvoir retrouver ses amies 1 ou 2 fois par semaine, au Club.

L'année a été difficile pour tout le monde, mais les Mains Agiles rattraperont le temps perdu en 2021 ! Protégez-vous bien, et venez nous rejoindre dès que la situation sanitaire le permettra.

Les Mains Agiles vous accueilleront les lundis et vendredis après-midi, de 14 à 17h, dans la bonne humeur et les éclats de rire.

Bonnes fêtes de fin d'année et à très bientôt !



LATIN'HOP

Après une fin de saison compliquée pour tout le monde, une nouvelle saison a commencé amenant son lot de nouveautés. Depuis septembre, l'association LATIN'HOP propose des cours d'éveil à la danse, de danse du monde en plus des cours devenus habituels de zumba et d'expression corporelle. Encore une nouveauté cette année, nous proposons des cours à la salle des fêtes de Luxey.

Actuellement nous proposons 13 heures de cours par semaine à nos nombreux adhérents... Il n'y a pas d'âge pour nous rejoindre alors n'hésitez pas !

Nous n'avons pas pu vous présenter notre gala en 2020 mais espérons pouvoir monter sur scène cette année... Il aura lieu le 12 juin à la salle de spectacle des Cigales à Luxey.

Nous pouvons, sur demande, organiser toutes sortes de stages de danse ou participer à des manifestations : vos suggestions sont les bienvenues !

Alors enfiler vos baskets et/ou chaussons de danse et venez nous rejoindre !



FOOTBALL CLUB DES 2 LEYRES

2020 L'ANNÉE DE TOUS LES DÉFIS

Première année d'existence de ce nouveau club et quelle année !

Après un premier trimestre correct nous avons dû stopper toutes les activités à la suite du Covid et du confinement.

Sans pouvoir retrouver le chemin des stades, le district a effectué des calculs pour donner un classement logique (tous les clubs n'avaient pas joué le même nombre de matchs au moment de l'arrêt).

Le début de saison pour l'équipe 1^{ère} n'étant pas trop mal malgré des cafouillages après la trêve nous avons réussi à nous glisser en haut du tableau obtenant ainsi une des premières places permettant de passer en division supérieure et d'évoluer pour la saison 2020-2021 en 2^{ème} division. En ce qui concerne l'équipe 2 celle-ci malgré un bon début de saison reste toutefois en 4^{ème} division.

Grand changement de cette année : notre très cher Co-président M. Christian Lucido a décidé de tirer sa révérence, nous lui souhaitons bonne continuation et un grand MERCI car sans lui ce nouveau club n'aurait jamais vu le jour, il a su convaincre les personnes qui doutaient de cette alliance et nous prouver que c'était possible.

Donc durant l'Assemblée Générale du 31 juillet 2020 nous avons élu notre nouveau Co-président M. Sébastien Aveneau. Bienvenue dans ces moments si compliqués.

En septembre, enfin, le retour sur les terrains a pu être possible, même si nous avons dû nous adapter, sans l'accès aux vestiaires, merci à nos joueurs qui sont présents, et à nos coachs si importants.

Notre club compte près de 130 licenciés (dirigeants et joueurs) avec un grand nombre de jeunes (dont quelques filles). Malgré cela nous manquons de coachs pour les jeunes car comme l'a dit Christian lors de son départ, ce qui fait un grand club, c'est l'encadrement des jeunes qui permet de les amener jusqu'aux équipes séniors.

Nous lançons un appel si vous aimez le foot, que vous avez du temps pour encadrer les enfants, manifestez-vous.

Pour faire vivre le club nous ne pouvons compter cette année que sur les subventions des mairies, et de la Communauté des Communes. D'ailleurs nous tenons à les en remercier sincèrement pour cette aide mais aussi pour la mise à disposition, l'entretien des structures sportives et surtout cette année pour leurs aides dans la mise en place du respect des gestes barrières.

Du fait de l'interdiction de se réunir nous n'avons pas pu organiser les événements qui nous permettent habituellement de rapporter les ressources nécessaires au bon fonctionnement du club. Mais dès que cela sera possible nous serons là de nouveau pour organiser des lotos, la vente de calendriers (abandonnée cette année à cause du 2^{ème} confinement), le tournoi en juin, les fêtes de Pentecôte à Pissos, les soirées à thèmes, les stands de sandwiches lors du festival Musicalarue, et les buvettes à la piscine de Pissos ou sur les terrains de foot.

Toutefois nous avons eu le temps en début janvier de réunir nos jeunes licenciés pour un goûter de début d'année et afin de leur offrir un k-way aux insignes du club.

Nous espérons pouvoir de nouveau nous rassembler car nous avons deux sponsors qui malgré la crise nous ont fait de très beaux cadeaux que nous comptons remettre à nos licenciés prochainement.

La composition du bureau a quelque peu changé :

Max Roumegoux, Sébastien Aveneau - Présidents /
Sandrine Schwartz, Maeva Schwartz - Secrétaires /
Vanessa Bonnet-Combet, Bruno Píton - Trésoriers /
Sébastien Aveneau - Correspondant à contacter pour toutes demandes au 06 33 31 68 19.
Et de nombreux dirigeants actifs.





CLUB NATATION HAUTE LANDE

SAISON 2020

Cette année devait être exceptionnelle car nous devions fêter les 50 ans de la piscine et les 30 ans du CNHL et de plus, commencer la saison début mai dans une eau à 28°C grâce au nouveau chauffage de la piscine. Malheureusement ce fut une année blanche pour la natation estivale.

Suite à la crise sanitaire et à la mise en place du confinement, la fédération a annoncé fin avril l'annulation des échéances nationales et régionales de natation estivale (Coupe de France des régions et critérium national...).

Les entraînements ont pu reprendre dès que nous avons eu les autorisations accordées fin Juin.

Nous tenons à féliciter tous les nageurs qui par leur assiduité et leur motivation ont permis au club de maintenir son activité durant tout l'été, malgré l'absence de compétition.

Nous félicitons également nos anciens nageurs qui ont obtenu le BNSSA cette année, Mérédith Vedis, Manon Sauboua, Mathias Fernandes et Mathieu Beautemps.

SAISON 2021

- Organisation de la compétition nocturne de Sore au mois de juillet.
- Participation aux compétitions départementales.
- Participation aux championnats Départementaux et Régionaux.

Nous constatons depuis quelques années une baisse constante du nombre de licenciés, mais nous craignons que celle-ci soit beaucoup plus importante pour la saison estivale 2021 suite à la crise sanitaire que nous vivons, il nous faut revenir à un effectif plus conséquent afin de pérenniser l'activité du club natation donc n'hésitez pas à inscrire vos enfants s'ils souhaitent pratiquer la natation sportive durant l'été. Nous proposons une formule permettant d'adhérer à la fois au club natation et au club sauvetage s'ils souhaitent également s'initier aux techniques de sauvetage aquatique pour éventuellement préparer le BNSSA.

Nous vous attendons nombreux la saison prochaine.

SAUVETAGE SECOURISME HAUTE LANDE

Quatre nouveaux sauveteurs au club sauvetage et natation : Mérédith Védis, Manon Sauboua, Mathias Fernandes, Mathieu Beautemps ont obtenu au mois d'août le diplôme du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), et ont passé l'examen à la piscine de Sore (pour la première fois les examens BNSSA peuvent se dérouler dans notre piscine). Félicitation à tous !

En effet si le club de sauvetage de Sore était agréé pour former en secourisme et au BNSSA, depuis 2020, notre club est agréé pour faire passer les examens du BNSSA à Sore, et sont agréés membres de jury d'examen BNSSA : Jonathan Thibaut, Raphaël Pouey, Richard Vezzol, Michel Pouey, et président de jury d'examen : Michel Pouey.

Les jeunes du club natation et du club de sauvetage peuvent désormais suivre toutes les formations secourisme et sauvetage BNSSA à Sore et passer les examens à Sore. Une belle réussite pour notre club formateur !

Ils sont actuellement une dizaine de 12 à 15 ans

en pré-formation pour préparer les diplômes qu'ils présenteront à 16 ans pour la partie secourisme PSE1 /PSE2 et à 17 ans pour la partie sauvetage BNSSA.

N'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre ces jeunes en vue de vous préparer aux métiers du sauvetage , de la natation et du sport.

Année blanche pour la partie sportive, zéro compétition, une catastrophe pour notre discipline, mais tous nos jeunes compétiteurs ont continué à s'entraîner très sérieusement sans objectif immédiat (c'était cela le plus difficile et là il faut souligner leur engagement sportif et leur volonté de continuer à progresser, bravo à tous pour ce bel esprit sportif).

La Covid a fortement impacté le nombre de licenciés et de compétiteurs dans notre club, 2021 et 2022 seront les années déterminantes pour l'avenir du club en compétition, il nous faudra retrouver très vite le nombre de licenciés des années précédentes et de jeunes compétiteurs afin de construire de nouvelles équipes pour les compétitions futures.

LES AMIS DE LA PISCINE DE SORE

Malgré des contraintes sanitaires exigeantes, l'animation estivale autour de la piscine de Sore a été, cette année, satisfaisante !

Nous devons cette situation aux élus de la CCCHL (communauté de communes Cœur Haute Lande) et de la municipalité de Sore, qui ont tout fait pour que la piscine puisse ouvrir du 4 juillet au 31 août, et nous avons même pu profiter des beaux jours de septembre, les mercredis après-midi et les samedis toute la journée jusqu'au 16 septembre. Nous leur en sommes très reconnaissants et nous les en remercions.

L'accueil de la piscine a été assuré par du personnel très consciencieux et très avenant. Cela a facilité les contraintes imposées aux baigneurs, qui ont pu profiter de la piscine en toute sécurité.



Michel, notre maître-nageur, a rempli sa mission avec la compétence habituelle que nous lui connaissons.

La fréquentation a été meilleure que l'année dernière (qui était elle-même meilleure que les années précédentes).

La jauge imposée de quatre-vingt-dix nageurs présents dans la piscine a même été atteinte plusieurs après-midis.

La température de l'eau est restée constante du matin au soir, autour de 28°, grâce au système de chauffage installé en 2019 : un vrai bonheur !!!

Nous devons fêter les cinquante ans de l'ouverture de la piscine, mais aucune manifestation avec du public n'était autorisée !

L'association avait pris contact fin 2019 avec le club Les Sirènes d'Ornon pour présenter un spectacle de natation artistique. L'absence d'entraînements résultant de la crise sanitaire n'a pas rendu possible cette manifestation.

Cependant, le site de la piscine ayant beaucoup plu aux dirigeants au moment de leur visite, ils nous ont proposé de venir faire un stage d'entraînement la dernière semaine d'août, en respectant bien sûr toutes les contraintes imposées.

L'organisation de ce stage a été très compliquée, car les nouvelles consignes imposées de façon presque journalières nous laissaient toujours dans l'incertitude.



La Communauté de Communes Cœur Haute Lande et nos élus ont fait un ensemble de propositions qui ont permis que ce stage se déroule dans d'excellentes conditions : mise à disposition gracieusement de la piscine et de la salle de karaté en respectant les conditions de sécurité et d'hygiène.

Les responsables du club des Sirènes ont organisé leur restauration avec le traiteur Thierry Lormand.

Du 23 au 28 août, vingt jeunes filles de 10 à 14 ans et leurs trois entraîneuses, ont créé une animation dans le village et à la piscine.

Les entraînements avaient lieu le matin de 10 heures à 12 heures et l'après-midi de 15 heures à 17 heures. Le bassin de nage était partagé en deux parties pour ne pas déranger les baigneurs présents. Nous avons pu apprécier les efforts physiques et psychologiques que ces jeunes filles ont accomplis, sous la houlette de leurs coachs : séances de travail réalisées avec fermeté, respect, mais toujours bienveillance et sourire.

Ces entraînements se sont déroulés presque à huis clos (Covid oblige), et, sur la terrasse, des membres des Amis de la piscine se sont relayés pour filtrer un éventuel public. Les nageurs présents ont pu profiter de l'animation.

Des nageuses des clubs de natation et de sauvetage de Sore ont pu bénéficier gratuitement de deux séances d'initiation à la natation artistique : un grand plaisir, apparemment.

Le vendredi soir, les parents venus chercher leurs enfants, les organisateurs du stage et quelques privilégiés ont pu assister à un ballet aquatique. Un spectacle inhabituel pour nous tous, mélange de danse, de gymnastique et de natation, le tout en musique, qui a charmé le public.

L'association a offert un chèque de mille euros au club en signe de reconnaissance et de soutien : nous avons reçu de la part des entraîneuses et des parents des compliments concernant la qualité des structures et l'organisation du stage. Nous avons tous poussé un grand « ouf » de soulagement et de satisfaction et nous nous sommes quittés sur un « au revoir » !

Comme tous les ans, nous avons été présents sur le marché de Sore : la population a été très généreuse

et toujours intéressée pour que l'association perdure afin d'aider au développement de la fréquentation de la piscine.

Notre assemblée générale s'est déroulée à huis clos le samedi 26 septembre 2020 : vingt-sept personnes ont voté par procuration ou par correspondance.

Les comptes financiers sont bons et les projets nombreux.

Les enfants des écoles n'ont pas pu profiter de la piscine, en raison de la Covid-19. Nous espérons que l'année 2021 sera plus clémente et qu'ils pourront bénéficier des cours d'apprentissage.

Dernières nouvelles :

- Malgré les exigences des conditions sanitaires, les travaux pour la mise aux normes du plongeur ont pu avoir lieu et la piscine prend de ce fait une plus-value pour le plus grand bonheur de la jeunesse. Les rambardes de sécurité ont été refaites et l'esthétique de la piscine se trouve très améliorée.
- La piscine redevient municipale au 1^{er} janvier 2021.
- Le renouvellement de notre logo est en cours de réalisation et nous l'attendons pour 2021

Restons optimistes, continuons d'espérer et de faire des projets !

Nous avons toujours besoin de soutien : regardez et commentez la page Facebook, renouvelez vos adhésions !

Tabac-presse de Sore - 88, chemin de l'Espine
40430 Argelouse - Tél. : 05 58 07 67 20
laps@outlook.fr

Bureau

Présidente : Renée Rioux
Vice-président : Denis Barthe
Trésorier : Jean Espagnet
Trésorière-adjointe : Maité Delézé
Secrétaire : Marie-Andrée Sanchez
Secrétaire-adjointe : Miranda Cazaumartin

ADISHATZ ...

AGNÈS DELÉZÉ : LA PASSION DE SERVIR



Une figure marquante de Sore vient de nous quitter. Le 4 mai, Agnès Delézé s'est éteinte à 97 ans. Ses obsèques ont été célébrées le 6 mai, en l'église St-Jean-Baptiste de Sore, dans les conditions imposées par le confinement.

Elle avait été recrutée après la libération par le maire de l'époque, Bernard (Oscar) Martin.

En 1948 celui-ci décide de créer une bibliothèque populaire, à partir d'un fonds cédé par l'Éducation Nationale. Agnès Delézé, enthousiasmée, s'engage dans ce projet, désireuse de contribuer au développement de la culture populaire. Elle mènera désormais sa mission sur deux fronts : celui des tâches administratives, de l'accueil du public, d'une part, et de l'autre celui du fonctionnement de la bibliothèque qui avait été installée dans les locaux de l'ancien hôtel de la place joutant alors la mairie.

Passionnée par les livres, elle a appris les méthodes de classement de ceux-ci et les chérissait tellement qu'au moment d'envoyer au pilon des ouvrages obsolètes ou trop abîmés, elle ne s'y résignait qu'au regret. À la retraite en 1983, elle a tenu à poursuivre cette tâche bénévole jusqu'à l'âge de 90 ans.

Sa carrière municipale s'est déroulée sous l'égide de trois maires : Bernard Martin, le docteur Ducourneau et Roger Duprat. En janvier 77, elle est nommée secrétaire de mairie, ayant en charge désormais l'ensemble du fonctionnement de la commune. A ces responsabilités s'est ajoutée pendant longtemps la gestion de l'ancienne maison de retraite Broustra. À travers ces activités, elle a montré à quel point elle avait le sens du service public.

Mais tous ceux qui l'ont connue ont apprécié son engagement et son désir d'aller vers les autres.

Nombreuses sont les associations qui ont bénéficié de son concours : certaines ont disparu, toutes celles qui subsistent peuvent témoigner de son dévouement : les Amis du vieux Sore, la Chorale de M. Billecocq, dont certains se souviennent encore, la paroisse et le Mouvement Chrétien des Retraités, l'association de Gymnastique volontaire, animée par Michel Pouey, sans oublier le Club Renaissance.

Partout où elle avait l'occasion de servir les autres, de leur être utile, Agnès Delézé répondait présente, avec tout son cœur, toute sa conviction.

M. Vincent Gelley, au nom de la municipalité, tient à assurer de sa profonde sympathie Mme Maïté Delézé, sa fille ainsi que toute sa famille. Pour lui, comme pour tous les Sourets, Agnès Delézé appartient désormais à la mémoire de notre village.

DISPARITION D'ANDRÉ RABLADE :
UNE VIE DE LABEUR, DE GÉNÉROSITÉ ET D'ENGAGEMENT.

Le 16 juillet ont eu lieu en l'église de Sore les obsèques d'André Rablade, décédé à l'âge de 87 ans. C'est encore une figure marquante de Sore qui nous a quittés.

André Rablade est né à Sore, au quartier de Pendribot, le 1^{er} mars 1933, dans une famille de métayers, gemmeurs et bergers. Lors de manifestations organisées par le Club Renaissance, il faisait revivre pour son auditoire la vie rude et austère des métayers d'autrefois, la maison sans confort, trop étroite pour la famille nombreuse. Il ne manquait pas d'évoquer le travail harassant, les maigres revenus et les obligations très lourdes envers le propriétaire.

Brillamment reçu au certificat d'études, avec la mention bien, il aurait normalement dû poursuivre ses études. Il a d'ailleurs manifesté sa reconnaissance envers son instituteur, M. Villeneuve, qui l'avait pris sous son aile. Mais, à la maison, on avait besoin de bras, alors, à 13 ans et demi, on l'a mis aux travaux des pins, des prés et des champs. Il y est resté toute sa vie.

Des distractions, il n'y en avait guère. Fort heureusement, suivant l'exemple d'un grand-père joueur de vielle, il s'est pris de passion pour la musique. C'est vers l'accordéon qu'il s'est tourné, initié et instruit par un musicien d'orchestre. Dès lors, accompagné de deux amis, il a pris l'habitude d'animer les bals de village, et, plus tard, alors que sa formation n'existait plus, il exerçait son talent devant ses amis du Club Renaissance ou à d'autres occasions.

Son engagement n'est pas resté seulement du domaine festif. Profondément marqué par les conditions de vie de son enfance, il n'a pas été de ceux qui oublient d'où ils viennent. Afin de mettre en pratique ses idées sociales, il est entré dans la vie publique, à plusieurs niveaux :

- Président du syndicat des ouvriers forestiers
- Conseiller municipal sous le mandat de Roger Duprat, en 1971.
- Secrétaire du comité d'entreprise de la CAFSO.
- Président du Club Renaissance de 1994 à 2006

Conseiller général suppléant de Nicole Bippus, tragiquement fauchée par un accident de la route. La vie familiale d'André Rablade est également marquée par le dévouement. En 1955, au retour du service militaire en Algérie, il épouse Ginette. Son beau-père étant tombé malade, c'est sur ses épaules qu'est retombée la charge de travail. Bien plus tard, il a renoncé à la présidence du Club Renaissance pour pouvoir s'occuper de sa femme malade. Enfin, comme il se plaisait à le souligner, son métier préféré a été celui de nounou auprès de ses petits-enfants, Julien, Carine et Mélissa.

Dans chacun de ses mandats, dans chacune des missions dont il s'est chargé, en accord avec lui-même et sans rien renier, sa préoccupation a été de servir les autres. La municipalité salue la mémoire de ce souret exemplaire.

ADIEU FLORENCE



Florence Lamberti avait lutté avec courage contre la maladie, qui devait l'emporter le 20 octobre. La cérémonie funéraire a eu lieu à Mérignac, et le 25 octobre, une assistance nombreuse était venue lui rendre hommage en l'église Saint-Jean-Baptiste de Sore.

Il y a juste 16 ans, en décembre 2004, la commune de Sore lui confiait la gérance du Cercle de la Paix. Si jadis cet établissement, comme tous ses semblables en Haute Lande, avait pu connaître un succès indiscutable, et constituait un des piliers de la vie locale, en 2004, entreprendre de faire vivre ce lieu de convivialité était devenu une véritable gageure.

Florence venait de Bordeaux, où, pour des clients exigeants, elle avait exercé le métier d'étalagiste ; et c'est à Sore, dans notre village qui comptait alors moins de mille habitants, qu'elle est venue relever ce défi : à l'activité de bar, elle a voulu ajouter celle de la restauration, soutenue par la municipalité. Ses incontestables talents de cuisinière lui valaient l'estime de ses clients. Il lui arrivait

de les exercer aussi dans d'autres occasions, sur commande, comme par exemple, sur la place, le 14 juillet.

Dès son arrivée, elle a vite compris que la donne avait changé. Ce café rural n'était plus un cercle associatif. La clientèle d'autrefois, les gemmeurs et les métayers, n'était plus là, et, comme ailleurs, la population de Sore n'était plus la même. Il fallait explorer d'autres pistes. Passionnée de musique et de brocante, elle n'avait plus qu'à suivre ses goûts. La décoration de base s'est enrichie progressivement d'acquisitions : cartes anciennes, valises d'autrefois, jeux divers : brocante hétéroclite pour les non- initiés, choix éclectique pour les plus avertis, en somme, de quoi insuffler une âme très originale à ce lieu unique.

Autre centre d'intérêt de Florence : la musique. qui est venue animer cet espace, en maintes occasions. Les concerts organisés par la commune, ou par la maîtresse des lieux elle-même, ont attiré un public enthousiaste, ravi de profiter d'un moment privilégié, souvent festif, au bar ou en salle, ou encore dans la cour, à l'extérieur, au pied de la fameuse glycine historique. De table en table ou derrière le comptoir, Florence, après le spectacle, commente, plaisante, interpelle parfois les contradicteurs : Ici, rien de compassé ni de convenu, tout est sincère et naturel... comme l'est au quotidien Florence accueillant ses clients, dont certains, au fil des jours, sont devenus ses amis, ses complices dans l'art de rire de tout, plutôt que d'en pleurer, ce qui est un bon parti pris pour conjurer les fléaux qui s'abattent sur nous.

Dans ce petit cénacle joyeux, on trouve aujourd'hui quelques chaises vides, dont les titulaires ont précédé Florence de l'autre côté. Elle les a vus s'en aller, et, parmi eux, récemment, un proche. Elle se savait malade mais tant qu'elle a pu, elle s'est accrochée à la vie et l'espoir.

Dans la longue histoire du Cercle de la Paix, Florence a laissé son empreinte. La municipalité tient à assurer sa famille, en particulier ses enfants, Tom et Jeanne, de sa profonde sympathie.

ETAT CIVIL 2020

Naissances

Lucie, Marie-France, Michelle **Larrue**
Jean, Gilles, Frédéric **Souc**
Laïs **Loersch**
Lise **Lemasle**
Romane **Lemasle**
Rémi, André, Calogéro **Licari**

Mariages

Jacques, Marie, Robert, Joseph Clément **Baron** et Roger, Jean **Henault**
Jonathan **Février** et Marina **Escassut**
Benoît, Georges, Michel **Testemalle** et Sabrina, Joëlle, Georgette,
Elise, Michelle **Bézier-Barsacq**
Jérôme **Fouert-Pouret** et Sophie **Halm**

Décès

René, Pierre, Bernard **Dorgambide**, rue de la Gare
Alphonse **Hoarau**, route de la bourgade
Marie, Éliane **Chazeau** veuve **Dorgambide**, rue de la gare
Andrée, Marie, Pierre **Cussac** veuve **Vigneau**, EHPAD
Geneviève, Thérèse **Merveilleux** veuve **Bailly**, EHPAD
Jeanne, Marguerite **Banquet** veuve **Milan**, EHPAD
Odette **Campet** veuve **Durou**, EHPAD
Eugène, François **Bernat**, EHPAD
Jacques **Clement**, EHPAD
Lucienne, Juliette **Robert** veuve **Derrien**, EHPAD
Marcelle **Andréa** veuve **Bordes**, square des Esquirois
Marie-Thérèse **Herran** veuve **Broustey**, EHPAD
Jeanne, Agnès **Dorgambide** veuve **Delézé**, boulevard de la gare
René **Gourgues**, EHPAD
Jeannine, Lidia, Paulette **Flizot** veuve **Robin**, EHPAD
Andréa **Duprat** veuve **Rablade**, EHPAD
Maria, Tereza **de Freitas** épouse **Gomes Camacho**, avenue de Verdun
Josette, Michèle **Rousseau** épouse **Berthalon**, EHPAD
Ginette, Geaogette **Féru** veuve **Lahonta**, EHPAD
Angel, Adolfo **Castanedo**, EHPAD
André **Rablade**, avenue de Verdun
Auguste, Noël **Delalé**, EHPAD
Jean **Duport**, EHPAD
Jacqueline, Elisabeth **Riflade** veuve Wüest, EHPAD
Monique, Colette **Marquais** veuve Gaudin, EHPAD
Pascal, Jean **Escassut**, avenue du général de Gaulle
Florence, Marie, Germaine **DUTRIAT** (Lamberti), avenue Bernard Martin
Colette, Marguerite **Marcincal** veuve **Jeantieu**, EHPAD
Christian **Devert**, EHPAD
Jean-Claude, Michel **Maugéy**, EHPAD
Marcelle, Yvonne **Fraix-Burnet** veuve **Meinier**, avenue de Verdun
Nadine épouse **Callen**, avenue Bernard Martin



MAIRIE DE SORE
339 rue Broustra - 40430 SORE

Tél : 05 58 07 60 06
Fax : 05 58 07 64 72
mairie@sore.fr
www.sore.fr